

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CLAIRE

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 12 janvier 2015 à 20 h
à la salle du conseil, située au 135 rue Principale, à Sainte-Claire.**

Sont présents :

- Mme Denise Dulac, mairesse
- M. Dany Fournier, directeur général & secr.-trésorier
- Mme Guylaine Aubin, conseillère
- M. Luc Vaillancourt, conseiller
- Mme Claudia Morin, conseillère
- M. Gaston Fortier, conseiller
- M. Clément Pouliot, conseiller

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption des procès-verbaux des séances ordinaires du 1^{er} et du 9 décembre 2014**
- 4. DOSSIER(S) — ADMINISTRATION :**
 - 4.1. Avis aux membres du conseil - Élection partielle obligatoire pour le district numéro 4;
 - 4.2. Acceptation des prévisions budgétaires 2015 de l'OMH;
 - 4.3. Adoption du règlement de taxation 2015;
 - 4.4. Autorisation de renouvellement du bail avec le Centre-Femmes de Bellechasse.
- 5. DOSSIER(S) — SERVICES PUBLICS :**
 - 5.1. Résolution autorisant le directeur général à procéder à l'appel d'offres de services professionnels pour la construction d'un nouveau réservoir et l'enlèvement du réservoir existant;
 - 5.2. Résolution autorisant l'augmentation salariale des pompiers volontaires pour l'année 2015;
 - 5.3. Adoption du règlement numéro 2015-611 – concernant la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés;
 - 5.4. Procès-verbal du Comité intermunicipal sécurité incendie.
- 6. DOSSIER(S) — AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT :**
 - 6.1. Dépôt aux membres du conseil du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 15 décembre 2014;
- 7. DOSSIER(S) — LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE**
 - 7.1. Autorisation du directeur général à agir au nom de la Municipalité de Sainte-Claire, dans le cadre du programme de la Fête de la pêche, édition 2015;
 - 7.2. Ministère Culture, Communications et Condition féminine – avant-projet aide aux immobilisations.
- 8. DOSSIER(S) — AUTRES :**
 - 8.1. Documents d'information;
 - 8.2. Affaires MRC de Bellechasse.
- 9. Approbation des comptes**
- 10. Lecture de la correspondance**
 - 10.1. Remerciements Cercle de Fermières Sainte-Claire;
 - 10.2. Lettre du comité organisateur de l'ordination au diaconat de M. Pierre-Paul Deblois.
- 11. Affaires nouvelles :**
 - 11.1. Souscriptions diverses :
 - 11.1.1. Demande d'adhésion à l'AQLPA;
 - 11.1.2. Demande de commandite – CLD Bellechasse – Arrêts gourmands et Cycloroute;
 - 11.1.3. Entraide Solidarité Bellechasse – demande d'appui.
 - 11.2. Varia.
- 12. Période de questions des citoyens**
- 13. Levée de la séance**

1. Ouverture de la séance

À 20 h, Mme la mairesse Denise Dulac ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous et prononce le mot d'ouverture de la séance du conseil : « Maintenant, en silence, nous allons observer un moment de recueillement, au cours duquel chacune et chacun d'entre nous invoquera les forces et l'inspiration souhaitées, favorisant ainsi la conduite harmonieuse de la présente séance, ainsi que la bonne et saine administration de la Municipalité de Sainte-Claire ».

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

01-2015 Il est proposé par Mme la conseillère Claudia Morin et résolu unanimement par les conseillers que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

3. Adoption des procès-verbaux des 1^{er} et 9 décembre 2014

02-2015 Il est proposé par Mme la conseillère Guylaine Aubin et résolu unanimement par les conseillers d'accepter les procès-verbaux des séances du 1^{er} et 9 décembre 2014, tels que présentés.

4. DOSSIER(S) — ADMINISTRATION

4.1. Avis aux membres du conseil – Élection partielle obligatoire pour le district numéro 4

03-2015 Le directeur général avise les membres du conseil que le poste du district numéro 4 est devenu vacant suite à la démission du conseiller M. Jean-Marc St-Jean en date du 6 décembre 2014. Par conséquent, il y aura une élection partielle obligatoire au poste du district # 4 le 22 mars 2015.

4.2. Acceptation des prévisions budgétaires 2015 de l'OMH

04-2015 Il est proposé par M. le conseiller Luc Vaillancourt et résolu unanimement par les conseillers que la Municipalité de Sainte-Claire accepte les prévisions budgétaires de l'Office municipal d'habitation de Sainte-Claire et s'engage à assumer sa quote-part des sommes investies dans le cadre des travaux de remplacement, d'amélioration et de modernisation capitalisées et plus particulièrement, son financement en capital et intérêts de l'ensemble des sommes octroyées à même le plan québécois des infrastructures (PQI), pour l'exercice financier 2015, les prévisions budgétaires pouvant sommairement se lire comme suit :

Revenus : 110 615 \$;
Dépenses : (111 865 \$);
Déficit à répartir : (1 250 \$);
Participation municipale au déficit (10 %) : 125 \$;

le tout en référence au document déposé par le directeur général et secrétaire-trésorier aux membres du conseil, lequel document est annexé à la présente résolution.

4.3. Adoption du règlement de taxation 2015

ATTENDU QU'il est nécessaire d'adopter un règlement pour fixer les taux de taxation pour l'année 2015;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 1^{er} décembre 2014;

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

En conséquence,

05-2015

Il est proposé par M. le conseiller Gaston Fortier et résolu unanimement par les conseillers d'adopter le Règlement no 2015-618 intitulé «Règlement décrétant le taux de taxation, les tarifs de compensation pour l'année financière 2015 et les conditions de leur perception.»

Article 1. Dispositions générales

À moins d'indication contraire, les taxes imposées sur la valeur foncière le sont sur la valeur imposable inscrite pour chacune des unités d'évaluation apparaissant au rôle d'évaluation de la Municipalité de Sainte-Claire, en vigueur pour l'année financière 2015.

À moins d'indication contraire, les tarifs de compensation sont exigés du propriétaire au nom duquel l'unité d'évaluation est inscrite au rôle d'évaluation.

Article 2. Taxes sur la valeur foncière

Taxe générale

Une taxe générale de 0,92 \$ pour chaque cent dollars (100 \$) d'évaluation sera imposée et prélevée pour l'année fiscale 2015, sur tous les immeubles imposables de la Municipalité de Sainte-Claire. Cette taxe foncière est répartie comme suit :

Foncière	0,64
Police	0,10
Voirie	0,18

Article 3. Matières résiduelles

3.1 Un tarif annuel de 135 \$ par unité de bac vert sera prélevé pour l'année 2015, à tous les usagers du service de la collecte, du transport et de la disposition des matières résiduelles. La résidence saisonnière sera tarifée à 0,5 unité de bac.

3.2 Le conseil municipal établit le nombre d'unité de bacs équivalents (UBE) pour les contenants métalliques à :

- Contenant de 2 verges³ = 4 UBE
- Contenant de 3 verges³ = 6 UBE
- Contenant de 4 verges³ = 8 UBE
- Contenant de 6 verges³ = 12 UBE
- Contenant de 8 verges³ = 16 UBE
- Contenant de 10 verges³ = 20 UBE
- Contenant de 12 verges³ = 24 UBE

Article 4. Vidange des installations septiques des résidences isolées

Les tarifs de compensation pour la vidange des installations septiques pour les résidences isolées seront les suivants :

90,00 \$ par année pour les résidences permanentes ne nécessitant pas de vidanges périodiques autre que tous les 2 ans;

45,00 \$ par année pour les résidences saisonnières ne nécessitant pas de vidanges périodiques autre qu'à tous les 4 ans.

Article 5. Aqueduc et égout

Le tarif applicable à la consommation d'eau relevée par les compteurs, sera de 1,60 \$ du 1 000 gallons pour les premiers 60 000 gallons d'eau consommée et 2,20 \$ du 1 000 gallons pour l'excédent du 60 000 gallons.

Les tarifs d'aqueduc et d'égout seront les suivants pour 2015 :

		AQUEDUC	ÉGOUT
A	Usagers ordinaires pour tout logement résidentiel (sera considéré comme logement assujéti au tarif, une maison, un appartement, un ensemble de pièces où une ou des personnes peuvent tenir feu et lieu; il comporte une entrée par l'extérieur ou par un hall commun, des installations sanitaires, et des installations pour cuisiner, et une ou plusieurs chambres fermées)	160,00 \$	160,00 \$
B	Usagers spéciaux		
	1- Usines et garages		
	0 - 10 employés	250,00 \$	250,00 \$
	11 - 24 employés	500,00 \$	500,00 \$
	25 - 50 employés	750,00 \$	750,00 \$
	51 - 100 employés	1000,00 \$	1000,00 \$
	101 - 300 employés	1250,00 \$	1250,00 \$
	301 et plus	1750,00 \$	1750,00 \$
	Prévost Car / par usine	2500,00 \$	2500,00 \$
	Kerry	Selon entente spéciale	
	2- Hôtels / Bars / Salon de quilles	350,00 \$	350,00 \$
	3- Restaurant Bar	750,00 \$	750,00 \$
	4- Restaurant	500,00 \$	500,00 \$
	5- Casse-Croûtes	300,00 \$	300,00 \$
	6- Motels / par motel	40,00 \$	40,00 \$

7- Chambre (sera considérée comme chambre assujettie au tarif, toute partie d'habitation, non munie d'éléments de cuisson, desservie ou non par une cuisine commune, spécifiquement aménagée pour la location à des tiers)	40,00 \$	40,00 \$
8- Studio (sera considéré comme studio assujetti au tarif, toute partie d'habitation, munie d'éléments de cuisson, ne comprenant pas de chambre entièrement fermée pour y dormir, spécifiquement aménagée pour la location à des tiers)	80,00 \$	80,00 \$
9- Entrepôts	200,00 \$	200,00 \$
10- Caisse, banque, quincailleries, bureau de poste, Mutuelle d'assurances	500,00 \$	500,00 \$
11- Commerce de classe 1, sans aucun employé durant l'année, non indépendant de la résidence du propriétaire, entreprises de services	40,00 \$	40,00 \$
12- Commerces de classe 2, avec employé, partiel ou régulier, indépendant ou non de la résidence, vente au détail	200,00 \$	200,00 \$

Article 6. Dispositions administratives

6.1 Paiement en plusieurs versements

Lorsque dans un compte le total des taxes et compensations à payer pour l'année financière en cours est égal ou supérieur au montant fixé par règlement du gouvernement (300 \$) en vertu du paragraphe 4^o de l'article 263 de la Loi sur la fiscalité municipale, le débiteur aura le choix de le payer **en un versement unique ou en six (6) versements égaux.**

6.2 Date d'échéance des versements

Le directeur général et secrétaire-trésorier est autorisé à fixer les dates d'échéance de chacun des versements en tenant compte des paramètres suivants, tel que stipulé dans l'article 252 de la Loi sur la fiscalité municipale

Premier versement Trente (30) jours de l'envoi du compte

Deuxième versement Trente (30) jours du premier versement

Troisième versement Soixante (60) jours du deuxième versement

Quatrième versement Soixante (60) jours du troisième versement

Cinquième versement Soixante (60) jours du quatrième versement

Sixième versement Soixante (60) jours du cinquième versement

Les dates de versements seront respectivement 1^{er} mars, 1^{er} avril, 1^{er} juin, 1^{er} août, 1^{er} octobre et 1^{er} décembre.

6.3 Intérêts sur les versements échus

Les intérêts, au taux de 8 %, s'appliquent à chaque versement à compter de la date d'échéance de ce versement.

Article 7. Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À SAINTE-CLAIRE, LE 12 JANVIER 2015.

Denise Dulac, mairesse

Dany Fournier, dir.gén. & secr.-trésorier

4.4. Autorisation de renouvellement du bail avec le Centre-Femmes de Bellechasse

06-2015

Il est proposé par Mme la conseillère Guylaine Aubin et résolu unanimement par les conseillers d'autoriser la mairesse et le directeur général à signer le renouvellement du bail le Centre-Femmes de Bellechasse, selon les termes et conditions inclus au bail de l'organisme.

5. DOSSIER(S) — SERVICES PUBLICS :

5.1. Résolution autorisant le directeur général à procéder à l'appel d'offres de services professionnels pour la construction d'un nouveau réservoir et l'enlèvement du réservoir existant

Considérant l'état vétuste du réservoir existant et qu'il serait très dispendieux de faire la réfection dudit réservoir selon les exigences actuelles de la CSST concernant des travaux en espace clos;

Considérant la recommandation de M. Lucien Viel, ing. de la firme WSP en date du 6 octobre 2014 afin de remplacer le réservoir existant par un nouveau réservoir;

Considérant que lors de l'élaboration du budget 2015, les membres du conseil ont adopté le programme triennal d'immobilisation et il prévoit le remplacement du réservoir existant;

Pour ces motifs;

07-2015

Il est proposé par M. le conseiller Clément Pouliot et résolu unanimement par les conseillers d'autoriser le directeur général & secrétaire-trésorier à demander des appels d'offres pour les services professionnels nécessaires à la construction d'un nouveau réservoir d'eau potable ainsi que la démolition du réservoir existant.

Que les membres du conseil acceptent les 5 critères d'évaluation et de sélection inclus dans le devis pour la construction d'un réservoir d'eau potable ainsi que l'installation au réseau d'aqueduc et la démolition du réservoir existant.

5.2. Résolution autorisant l'augmentation salariale des pompiers volontaires pour l'année 2015

Considérant que l'ensemble du personnel recevra une augmentation de 3 % pour l'année 2015;

Considérant que lors de l'élaboration du budget 2015, il a été convenu d'augmenter le salaire des pompiers volontaires de 3 % pour l'année 2015;

08-2015

Il est proposé par M. le conseiller Luc Vaillancourt et résolu unanimement par les conseillers d'accepter l'augmentation de 3 % pour les pompiers volontaires pour l'année 2015.

5.3 Adoption du règlement numéro 2015-611 – concernant la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés

Considérant que l'entente de service entre la MRC de Bellechasse et la SQ de Bellechasse stipule que la SQ de Bellechasse applique certains règlements des municipalités de Bellechasse dans la mesure que ces règlements soient harmonisés;

Considérant qu'un avis de motion a été donné à cet effet lors de la séance ordinaire tenue le 7 avril 2014;

09-2015

Il est proposé par Mme la conseillère Claudia Morin et résolu unanimement par les conseillers que le conseil confirme par la présente résolution, l'adoption du règlement ci-après décrit et portant le numéro 2015-611 sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés (voir annexe).

5.4 Procès-verbal du Comité intermunicipal sécurité incendie

Le directeur général dépose les documents de la rencontre du comité intermunicipal d'incendie tenue au bureau de la Municipalité de Saint-Anselme le 4 décembre 2014.

6. DOSSIER(S) — AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

6.1 Dépôt aux membres du conseil du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 15 décembre 2014

Le directeur général dépose aux membres du conseil le procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 15 décembre 2014.

7. DOSSIER(S) — LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE :

7.1. Autorisation du directeur général à agir au nom de la Municipalité de Sainte-Claire, dans le cadre du programme de la Fête de la pêche, édition 2015

Considérant la volonté de la Municipalité d'organiser des activités dans le cadre de la Fête de la pêche prévue en juin 2015;

Considérant que la Municipalité est favorable à la tenue de cet événement populaire puisqu'il cadre parfaitement avec sa Politique familiale;

10-2015

Il est proposé par M. le conseiller Luc Vaillancourt et résolu unanimement par les conseillers

De nommer M. Dany Fournier, directeur général & secrétaire-trésorier, comme personne autorisée à agir au nom de la Municipalité de Sainte-Claire dans le cadre du programme Fête de la pêche - édition 2015, et à signer la demande de subvention auprès du ministère des Ressources naturelles;

Que la Municipalité participe financièrement à cette activité en souscrivant la moitié de la subvention jusqu'à un maximum de 1 000 \$ pour l'achat de truites qui serviront à l'ensemencement;

Que la Municipalité autorise les pêcheurs à pêcher gratuitement à l'endroit désigné sur le site du Parc Taschereau lors de la saison de pêche;

Que le versement dudit montant soit conditionnel à la tenue de l'activité Fête de la pêche sur la rivière Etchemin - édition 2015, sur le site du parc Taschereau.

7.2. Demande d'aide financière au ministère de la Culture et des Communications dans le cadre de la rénovation intérieure et la modernisation de la Bibliothèque l'Évasion

Considérant que la Municipalité de Sainte-Claire désire procéder à la rénovation intérieure et la modernisation de la Bibliothèque l'Évasion;

Considérant que l'achat de nouvelles étagères et l'ajout de mobiliers fonctionnels permettront d'offrir un meilleur service aux usagers et aux employés de ladite bibliothèque;

11-2015

Il est proposé par M. le conseiller Gaston Fortier et résolu unanimement par les conseillers

D'autoriser M. Simon Roy, Directeur des Services publics et Urbanisme, à déposer pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Claire une demande d'aide financière auprès du ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du programme d'aide aux immobilisations pour la rénovation intérieure et la modernisation de la Bibliothèque l'Évasion;

De nommer M. Simon Roy, Directeur des Services publics et Urbanisme, à titre de mandataire de la Municipalité de Sainte-Claire et de l'autoriser à signer une éventuelle entente dans le cadre de ce dossier.

8. DOSSIER(S) — AUTRES :

8.1. Documents d'information

8.2. Affaires MRC de Bellechasse

9. Approbation des comptes

12-2015

Il est proposé par M. le conseiller Clément Pouliot et résolu unanimement par les conseillers d'adopter la liste des comptes à payer fournie aux membres du conseil par le directeur général, en date du 12 janvier 2015, et d'autoriser le directeur général à les payer.

10. Lecture de la correspondance

10.1. Remerciements Cercle de Fermières Sainte-Claire

Le Cercle de Fermières Sainte-Claire désire exprimer sa gratitude pour l'aide financière que les membres du Conseil ont octroyé pour le soutien à la Fondation OLO.

10.2. Lettre du comité organisateur de l'ordination au diaconat de M. Pierre-Paul Deblois

Lecture.

11. Affaires nouvelles :

11.1. Souscriptions diverses :

11.1.1. Demande d'adhésion à l'AQLPA

13-2015

Il est proposé par Mme la conseillère Guylaine Aubin et résolu unanimement par les conseillers que le conseil accepte de défrayer l'adhésion à l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique, à raison de cent dollars (100\$) afin d'aider l'organisme dans la lutte contre la pollution.

11.1.2. Demande de commandite – CLD Bellechasse – Arrêts gourmands et Cycloroute

14-2015 Il est proposé par M. le conseiller Gaston Fortier et résolu unanimement par les conseillers d'accorder un montant de cent cinquante dollars (150\$) au CLD pour l'impression de la carte touristique de Bellechasse.

11.1.3. Entraide Solidarité Bellechasse – demande d'appui

15-2015 Considérant que ladite demande répond aux critères d'analyse de la Politique relative aux demandes de subventions, dons, souscriptions et commandites;

Il est proposé par M. le conseiller Luc Vaillancourt et résolu unanimement par les conseillers d'accorder un montant de cinquante dollars (50\$) à l'organisme Entraide Solidarité Bellechasse pour la tenue de son activité de la Fête annuelle de la santé, prévue le 7 mai prochain.

12. Période de questions des citoyens

- Questions sur le budget adopté en décembre dernier;
- Discussion sur le procès-verbal à l'intérieur du Bavard;
- Suivi du dossier des odeurs chez Kerry avec des possibilités de statistiques;
- Information sur la politique de publication à l'intérieur du Bavard.

13. Levée de la séance

16-2015 Il est proposé par M. le conseiller Luc Vaillancourt et résolu que la séance soit levée.

Dany Fournier, OMA
Directeur général/secrétaire-trésorier

Denise Dulac, mairesse